## **Association Nationale des Etudiants en STAPS**



Organisation représentative aux termes de la loi du 10 juillet 1989 Membre de la FAGE

# APB 2016 : Un bilan qui aurait pu être parfait .... sans les STAPS !

Au lendemain de l'annonce des résultats de la première phase d'admission sur la plate-forme " Admission Post-Bac ", c'est plus de 1 jeune sur 4 postulants dans une licence STAPS qui a été victime des capacités d'accueil limitées. [1]

Alors que Najat Vallaud-Belkacem se félicitait hier des "résultats positifs ", notamment sur la PACES, c'est encore 26.7% des jeunes souhaitant s'orienter vers la filière STAPS qui n'ont pas reçus de réponse positive à leurs vœux. La "Génération 98 "sera-t-elle la génération sacrifiée ? L'ANESTAPS ne restera pas passive face à cette situation et œuvre d'ores et déjà à l'accompagnement des jeunes. [2]

## Le tirage au sort, une absurdité pas nouvelle!

La naissance d'un processus de sélection en STAPS ne date pas d'hier. En 2004, les premières UFR STAPS ont été contraintes de mettre en place une sélection à l'entrée de la première année de Licence, faute de moyens, afin d'assurer une formation de qualité. Dans un premier temps seulement quelques universités instauraient une capacité d'accueil, mais la problématique s'est progressivement généralisée à la quasi-totalité des UFR STAPS de France.

Après recensement, c'est seulement huit UFR sur la soixantaine existantes qui n'ont pas instauré une capacité d'accueil limitée, et qui survivent tant bien que mal avec des effectifs grandissants et des moyens constants.

#### L'orientation, un chantier ambitieux urgent d'approfondir.

Malgré des efforts afin d'informer au mieux les jeunes des différentes formations existantes dans le champ du sport, force est de constater que cela reste illisible. Plusieurs centaines d'interventions auprès des lycéens ont été effectuées par les associations du réseau de l'ANESTAPS pour présenter et aiguiller au mieux les jeunes.

Cependant, entre les diplômes du Ministère de l'Enseignement Supérieur (STAPS), ceux du Ministère des Sports (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS), les certificats de qualification professionnelle (CQP) et les titres à finalité professionnelle (TFP), il reste très difficile aujourd'hui d'y voir clair pour un jeune souhaitant exercer dans le champ du sport. Il faut soutenir les actions d'orientation active, et accompagner les différents dispositifs déjà existants afin de les développer. (Cartographies des formations, Kit d'orientation ...).

### "Il s'agit d'identifier de façon claire les niveaux d'intervention professionnelle. "[3]

La rédaction actuelle du Code du Sport, ne permet pas d'identifier clairement les compétences ainsi que les niveaux d'intervention développés dans les différentes formations, aussi bien pour un jeune en formation initiale, qu'un employeur, ou qu'un salarié souhaitant retourner en formation. Le groupe de travail issu d'une collaboration entre les différents acteurs du monde du sport piétine, alors que le quinquennat présidentiel arrive dans sa dernière ligne droite, il va falloir agir.

## **Association Nationale des Etudiants en STAPS**



Organisation représentative aux termes de la loi du 10 juillet 1989 Membre de la FAGE

Il est ainsi urgent d'identifier clairement les niveaux d'intervention de chaque formation, en fonction des compétences développées, afin de faciliter une orientation ainsi qu'une insertion professionnelle éclairée et cohérente.

#### Investir dans nos universités, c'est investir pour l'avenir.

Cette dernière rentrée du quinquennat présidentiel permet de mettre sur le haut des débats, le modèle de financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En effet, en accompagnement du #LeMillard nécessaire afin de faire survivre nos universités, une réflexion doit être ouverte sur le modèle de financement de celle-ci. Comme le rappelait François Hollande dans la lettre du 21 avril adressée à la CPU, cet investissement est nécessaire afin d'atteindre les objectifs fixés par la STRANES. En vue des présidentielles de 2017, il serait inconcevable de faire peser le financement de notre service public de l'enseignement, sur la bourse des étudiants.

Combien de jeunes vont encore rester sur le banc de touche cette année ? La sélection à l'entrée de l'université est inadmissible et ne cessera qu'après la mise en place d'une réelle réforme des formations dans le champ du sport et un investissement budgétaire conséquent dans nos universités.

- [1] Dossier de presse\_Admission Post Bac : Mieux d'informer, mieux s'orienter.
- [2] Dispositif d'accompagnement de l'ANESTAPS
- [3] Discours de Thierry Braillard lors du 33ème congrès de l'ANESTAPS

Bréwal SOYEZ--LOZAC'H Président de l'ANESTAPS president@anestaps.org 06 81 29 98 28